

COMPTE RENDU

Conseil d'école du 19 octobre 2021

Ecole	La Chavanne	Planaise
Mairie- SIS	M DURET Michel, maire M PETIT Gilles, Président du SIVU	M. MURAZ Lionel, maire Mme GONTARD Nathalie, Vice-présidente du SIVU
	Mme FALEMPIN Sylvie (référente cantine/garderie)	
DDEN	Mme MAQUEDA Michèle	
Parents	M BONI Sylvain Mme KOLOPP Anne M PROIX Stéphane M VIVIER Benoît	Mme AGUETTAZ Charlotte Mme BERTHAUD Stéphanie Mme GROGNET Justine
Enseignantes	Mme FLACHON Nathalie Mme DUMOULIN Amandine Mme LEPELLEY Stéphanie Mme VILLAND Corinne Mme BUISSON Emmanuelle	

Excusées : M RONCHAIL Laurent, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Riche Natacha, Mme LEMAIRE Sandrine, Mme PROIX Emilie, Mme BERLIOZ Camille, Mme FUSIER Sylviane (ATSEM/Bus), M PENVERNE Erwan (parent).

Mme DUMOULIN et M VIVIER sont secrétaires de séance : ils prennent des notes de la séance et valident le compte-rendu.

I. Rentrée 2021:

Bilan de l'équipe éducative

- Les enseignants : 6 classes

- Mme Villand Corinne est en charge de la classe de PS/MS, Mme Flachon Nathalie de la classe de MS/GS, Mme Riche Natacha de la classe de CP, Mme Lepelley Stéphanie est en charge la classe de CE1, Mme Dumoulin Amandine de la classe de CE2/CM1 et Mme Buisson Emmanuelle de la classe de CM1/CM2.
- Mme BERLIOZ Camille travaille sur la classe de MSGS les lundis
- Mme Lemaire Sandrine est en décharge de direction sur la classe de CM1/CM2 les mardis.
- Mme Proix Emilie est remplaçante, rattachée administrativement à notre école et en fonction dans d'autres écoles.

- Les ATSEM :

Deux ATSEM sont présentes à plein temps : Mmes FUSIER Sylviane et Mme PETITJEAN Dominique en remplacement de Mme ROUX Anne.

Les ATSEM sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, en particulier les plus jeunes. Elles contribuent à aider l'enfant à accéder à des comportements autonomes.

- Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficultés) intervient à l'école pour aider certains élèves. Une psychologue scolaire ainsi qu'une enseignante spécialisée font partie de ce réseau d'aide.

Mme GANDET Nathalie, psychologue scolaire, arrive dans notre circonscription et intervient pour faire des bilans individuels. Pour ces derniers, un premier contact est fait entre les parents et la psychologue par téléphone avant son intervention. Les parents donnent ensuite leur consentement par écrit. Une enseignante spécialisée peut également intervenir à l'école auprès de groupe d'enfants, sans autorisation préalable.

- Les AESH:

Une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) est présente pour deux élèves sur notre école. Il s'agit de Mme BRUNET Martine qui est présente 18h sur l'école.

Effectifs

A ce jour:

L'effectif global de l'école est stable et il est de 143 élèves (+1 au 08/11) répartis de la façon suivante:

-- Par section :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
20	13	18	25	25	14 (+1)	15	13

-- Par classe :

PS-MS : 20 PS 6 MS soit 26 élèves

MS- GS : 7 MS 18 GS soit 25 élèves

CP: 25 CP soit 25 élèves

CE1 : 25 CE1 soit 25 élèves

CE2- CM1: 14 CE2 – 8 CM1 soit 22 élèves (+1 en novembre)

CM1-CM2: 7 CM1- 13 CM2 soit 20 élèves

-- Par commune d'origine :

La Chavanne	Planaise	Coise	Villard d'Héry	Ste Hélène du Lac	Chateauneuf
79	56	2	3	2	1

La plupart des élèves d'autres communes ont commencé leur scolarité dans notre école et étaient habitants de l'une de nos deux communes auparavant.

Règlement intérieur

Le règlement de l'école intercommunale tient compte du règlement départemental des écoles publiques de Savoie. Chaque parent a pris connaissance du règlement de l'école. Ils peuvent le consulter quand ils le souhaitent dans l'espace numérique de travail ONE dans la rubrique « Espace Documentaire/ documents partagés / rentrée 2021 »

Rappel de quelques points:

- Lors des sorties (orthophoniste, CMP...) pendant le temps scolaire, l'adulte doit venir chercher l'élève dans la classe et le raccompagner **dans** la classe.
- Pour les absences, merci de les signaler sur le répondeur de l'école ou par ONE et de remplir un billet d'absence dans le cahier de liaison au retour de votre enfant.
- Le portail latéral est fermé.
- Le portail central est fermé par un verrou extérieur et accessible de l'intérieur par un adulte.
- Rappel des horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h20 à 11h30 / 13h20 à 16h30

Tous les enfants doivent être arrivés et tous les parents doivent être ressortis de l'enceinte de l'école à 8h30.

Les horaires doivent être respectés pour le bon fonctionnement des classes.

Charte d'usage des réseaux, de l'internet et des services multimédias de l'école :

L'école propose la charte de la Savoie.

Les chartes sont consultables dans l'espace numérique de travail ONE dans la rubrique « Espace Documentaire/ documents partagés / rentrée 2021 »

Avis du conseil d'école : le règlement intérieur et les chartes annexées sont validés.

Modalités d'accueil en lien avec le protocole sanitaire/ Quelques rappels

Chaque famille a été destinataire par mail des modalités d'accueil pour la période 1.

Tous les élèves sont accueillis tous les jours. Des règles de distanciation sont suivies dans les classes. Les gestes barrières sont également respectés. L'aération des locaux est fréquente. **Nous invitons les enfants un peu frileux à avoir un gilet ou une petite polaire supplémentaire.** La traçabilité est faite chaque jour.

Nous avons débuté l'année sur un protocole de niveau 2 : tous les enfants à partir de la classe de CP et les adultes portaient des masques à l'intérieur et toutes les classes étaient séparées à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

Depuis le 11 octobre, nous suivons un protocole de niveau 1. Les enfants n'ont plus de masque en intérieur. Les adultes (enseignants comme parents) peuvent ne plus mettre de masque en extérieur. Les classes sont regroupées par 2 pour les récréations, aux mêmes horaires. Ceci nous permet de conserver des créneaux pour la pratique sportive quand la cour et le plateau sportif ne sont pas utilisés.

Le niveau 1 nous permet pour la sieste de partager les deux dortoirs entre les enfants des deux classes de maternelle.

Le niveau 1 nous permet également, en cas d'absence d'un professeur, de répartir les enfants dans les autres classes.

N.B : Depuis le conseil d'école, un retour au protocole de niveau 2 a été décrété et s'applique depuis le 8 novembre.

Rappel pour le retour en collectivité après maladie (fièvre, toux, diarrhée, vomissements) :

Les parents doivent présenter une attestation sur l'honneur certifiant que l'enfant peut revenir en collectivité.

Communication/ rencontres

Pour joindre l'enseignante de votre enfant (informations, prise de rendez-vous...), plusieurs solutions :

- Par téléphone, en laissant un message. L'enseignante rappellera si besoin. Le répondeur est consulté à 8h ; 11h30 ; 13h et 16h30.
- Par le biais du cahier de liaison papier. Celui-ci est consulté chaque jour automatiquement en maternelle et sur demande en élémentaire.
- Par ONE messagerie. L'enseignante a l'information dans la journée (consultable sur l'ordinateur de la classe et/ou sur le téléphone portable via One Pocket)

L'équipe éducative invite les parents à installer l'application ONE Pocket sur leur téléphone, de façon à avoir rapidement les messages de l'école. Ce moyen de communication est à privilégier en cas d'urgence.

Pour tous les messages importants, qui demandent une réponse, ou une autorisation des représentants légaux : l'information passera par le cahier de liaison papier ; parfois doublé par un envoi par messagerie ONE.

Toutes les informations non urgentes seront, quant à elles, transmises par ONE.

II. Organisation Pédagogique :

Projet d'école

Quatre domaines seront travaillés :

- Améliorer les résultats au regard des compétences du socle commun
- Parcours éducatifs (artistique, culturel, éducatif à la santé, citoyen)
- Réponse aux exigences d'une école inclusive- élèves à besoins particuliers
- Vie scolaire (relation familles, partenariats,...)

Au cours de ce premier trimestre, notre attention est surtout portée sur l'aide à proposer aux élèves en difficultés. L'objectif principal est d'améliorer les résultats au regard des compétences du socle commun.

Activité Pédagogique Complémentaire

Ce sont des séances d'aide au travail personnel, de soutien. Ces activités pédagogiques ont lieu de 11h30 à 12h. Il s'agit d'une aide individualisée sur des difficultés définies ou en anticipation sur des domaines qui seront étudiés ultérieurement. Cette aide est proposée aux familles par écrit et pour une période donnée. En ce début d'année, ne sont concernés par ces activités que les élèves du CP jusqu'au CM2.

Echanges de service et décloisonnement

Un échange a lieu entre les deux classes de CP et CE1 les lundis et jeudis après-midis de 14h à 15h : Mme Lepelley enseigne l'Education Physique et Sportive aux 2 classes et Mme Riche la Découverte du Monde. Les enseignantes se déplacent, comme cela est autorisé par le protocole.

Un échange a également lieu entre les deux classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 les jeudis de 14h30 à 15h15 : Mme Dumoulin enseigne l'histoire aux 2 classes et Mme Buisson les sciences.

Depuis le 11 octobre, un décloisonnement est possible dans les classes de PSMS et MSGS. Les élèves de moyenne section qui ne dorment pas sont pris en charge par Mme Villand de 13h30 à 14h45.

Evaluations nationales CP et CE1

Une première session d'évaluations a eu lieu mi-septembre. Ces évaluations permettent de faire un point sur les compétences de chaque enfant de CP et CE1 dans les domaines du français et des mathématiques.

A l'issue de ces évaluations, les parents sont reçus pour faire un bilan.

Une seconde session aura lieu pour les élèves de CP en janvier.

Numérique à l'école

Le dossier pour un plan numérique a reçu un accueil favorable. La convention est en cours de signature.

L'achat du matériel informatique (classe mobile et VPI : Vidéo Projecteur Interactif en classe de CP) devrait suivre.

III. Point sur la sécurité :

Trois exercices « Alerte incendie » sont faits dans l'année. Le premier a eu lieu en septembre.

Un exercice « alerte intrusion » sera fait avant les vacances de Noël. Cet exercice sera expliqué aux enfants avec un vocabulaire adapté à chaque âge. Il consiste à s'allonger, à rester calme et silencieux. Les portes des classes sont fermées.

Actuellement, nous sommes en plan Vigipirate urgence attentat. Nous demandons aux familles de ne pas stationner et de ne pas rester aux abords de l'école après avoir déposé les enfants.

IV. Projets et activités sportives et culturelles :

Trimestre 1 :

- Cycle « Savoir rouler » : les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont débuté un cycle « vélo » qu'elles poursuivront au printemps.
- Participation de l'école à un défi course longue :

Jeudi 14 octobre a eu lieu le courseton de l'école auquel ont participé les élèves des classes de MS jusqu'aux élèves de CM2.

- Suite à un projet de l'année dernière en partenariat avec la compagnie Autoch'tone autour de la création d'un conte à la recherche de la « légende de Cœur de Savoie », la compagnie va intervenir sur l'école pour raconter cette fameuse légende le 26 novembre. Cette action culturelle est prise en charge par la Communauté de communes Cœur de Savoie et le Département.
- Des ateliers de Noël, des lectures de contes, des chants, une rencontre avec le père-Noël devraient se faire les deux semaines avant les vacances de Noël.

Trimestres 2 et 3 :

- Projet liaison école-collège « Tous des oiseaux » : un travail en tutorat des élèves de CM1-CM2 avec des élèves de sixième devrait avoir lieu, sur le thème de l'art avec la compagnie RABBIT RESEARCH. Les interventions de cette dernière sont prises en charge par le département.
- Projet d'école des PS au CM2 : en partenariat avec la compagnie Ver à soie. Projet d'une semaine artistique à l'école pour tous avec un travail d'expression corporelle et de musique. Lors de cette semaine, les enfants produiront des instruments, joueront, danseront. Un spectacle leur sera proposé par la troupe. Cette semaine artistique avec la présence de trois intervenants a un coût de 6 900 €.
- Semaine éco- citoyenne : fin mai.
- Les classes de CE2CM1 et CM1CM2 ont pour projet de se déplacer à vélo jusqu'à Aix les Bains et de découvrir le milieu lacustre en juin. Un devis a été demandé à l'association des classes de découverte pour savoir le montant de deux nuitées avec les interventions. Si ce projet ne pouvait se faire cette année, il sera reporté.
- Intervention sur les haies et corridors pour une classe de cycle 2 à confirmer.
- Cycle natation :
 - Une demande a été faite à la piscine de Buisson Rond pour le cycle 2 (CP et CE1). Elle a été refusée pour ce premier trimestre. Une seconde demande a été faite ce jour pour le second ou troisième trimestre.
 - Pour les élèves de CE2-CM1 et CM2, un cycle pourrait se faire à Montmélian.

Ces cycles de natation pourront se faire si nos dossiers sont acceptés et si nous avons le financement.

L'année dernière, nous avons eu un cycle de 5 séances ce que l'on considère comme un cycle d'apprentissage ; mais l'idéal serait 8 séances.

Nous rappelons que toutes ces activités sont organisées grâce au financement de l'Amicale de Parents d'élèves La Chav'anaise et grâce à la subvention du SIVU que nous remercions.

Sur le budget 2020-2021, il reste un montant de 998,80 € pour les projets. Pour cette année, La Chav'anaise a alloué une subvention de 3 500 €.

Le Sivu va allouer également une subvention.

Sera-t-il possible de différencier les subventions « projets », et « natation » ? Une réponse favorable est donnée.

V. SIVU : Intervention de M Petit, président

- Historique de notre école intercommunale :

Le projet comprenait 3 communes : La Chavanne- Planaise-Saint Pierre de Soucy. Saint Pierre de Soucy s'est retiré du projet et du RPI. L'école a été construite et mise en service en 2004. Des agrandissements successifs ont eu lieu : la cantine, la création d'une sixième classe, le bureau du SIVU et la garderie il y a 5 ans.

La gestion de l'école est faite par le SIVU qui comprend des conseillers municipaux des deux communes. La présidence et la vice-présidence sont assurées en alternance, entre les deux communes, selon le mandat municipal.

L'école a 7 salariés du SIVU.

Le budget de fonctionnement correspond à 30% du budget mairie pour Planaise et à 25% du budget mairie pour La Chavanne.

Le budget d'investissement est financé à 50% par chaque commune.

- Investissement du SIVU dans le Plan Numérique :

Ce plan a été commencé par l'ancienne municipalité. Il est poursuivi. Le projet comprend l'achat de 4 mallettes classe mobile (ordinateurs, coût d'environ 30 000 €) dont 1/3 subventionnés, l'achat d'un VPI (vidéo Projecteur Interactif, coût d'environ 3 000€) pour la classe de CP.

Un contrat de maintenance est en place.

- Dossier énergétique :

Il s'agit d'un dossier important pour le SIVU. Le bâtiment de l'école fait plus de 1 000 m² habitables. Le décret tertiaire oblige le SIVU à rentrer dans un processus d'économies d'énergie avec des échéances progressives (réduction de 40 % de la consommation d'énergie à l'échéance 2030, portée à 50 % en 2040 et 60 % en 2050).

La première étape est l'étude thermique globale du bâtiment.

- La cantine :

90 à 111 élèves mangent à la cantine dont environ 42 élèves de maternelle. Deux services sont proposés : le premier service comprend tous les enfants de maternelle (PS-MS-GS), le second les élèves du CP aux CM2. Les enfants sont toujours à la même table.

M. Petit remercie le personnel pour le bon fonctionnement de ce service.

Le coût du repas correspond au prix coûtant du repas. Le fournisseur Lourmarin (Montméliant) assure la fabrication et la livraison des repas. Le SIVU prend en charge le coût de la garderie des enfants pendant la pause méridienne.

Une réflexion a été menée sur la facturation selon le quotient familial. Les conseillers municipaux membres du SIVU ont voté défavorablement à l'unanimité.

Le choix du fournisseur a été fait selon plusieurs critères et suit une cohérence territoriale en lien avec la communauté de communes Cœur de Savoie. Le Lourmarin est une cuisine centrale de proximité (Montméliant) et une structure à but non lucratif. Le Lourmarin fait le choix de travailler de plus en plus avec des producteurs locaux, notamment des maraîchers (Terre Solidaire à Planaise par exemple) et sans traitement.

Un suivi diététique est fait. Les employés du SIVU participent à la commission des menus.

Dans le cas où l'enfant refuse catégoriquement de manger le plat principal, il lui est proposé au moins du pain et un dessert. Les parents seraient prévenus si leur enfant venait à ne rien manger régulièrement.

Trois personnes sont présentes pour les élèves de maternelle ; il en est de même pour le second service. Depuis la rentrée, une personne a été recrutée pour une aide supplémentaire.

- La Garderie :
Il y a deux personnes en garderie. S'il y a des besoins ponctuels, des personnels peuvent être appelés en renfort. Il est donc nécessaire d'inscrire son enfant, sur l'application dédiée, selon les modalités prévues par le règlement intérieur, envoyé par le SIVU aux familles dans le dossier d'inscription en juillet. En application de ce règlement intérieur, Le SIVU procède à des pénalités s'il y a des abus, des redondances de non-inscriptions.
- Le transport scolaire :
Le SIVU met à disposition un personnel pour l'accompagnement des élèves de maternelle notamment. Le transport scolaire relève de la compétence de la Région via la Cœur de Savoie. Le coût annuel, identique pour tous les enfants de la région, est de 150€ par enfant.
- Le budget :
Celui-ci est voté en mars.
Une subvention sera attribuée pour les projets et sorties scolaires.
Le SIVU a acheté des calculatrices pour les enfants de CM2 qui sont rentrés en sixième en septembre.
De plus, le SIVU, en décembre 2020, a offert un cadeau pour chaque classe pour Noël et a acheté des sapins supplémentaires.

VI. Infos- Questions diverses :

- PEP : L'association des Pupilles de l'Enseignement Public fait appel à cotisation pour aider les familles du département et des écoles publiques qui sont dans le besoin. Depuis plusieurs années, l'école participe. Cette année encore vous avez été très nombreux à participer et nous vous en remercions. En effet, 346€ ont pu être remis à l'Association (314 € l'année dernière). Merci à tous ceux qui ont fait ce geste de solidarité.
- Question au SIVU :
 - Aménagements extérieurs :
L'aménagement de la cour par des structures pour les élèves de maternelle, et par un tracé de sécurité routière avait été évoqué précédemment. *Est-ce toujours en projet ?*
Réponse SIVU : Le SIVU a pris note de cette demande. Une réflexion sera menée par rapport au budget car ce sont des aménagements très coûteux.
 - Information mairie de Planaise : un groupe de travail va se réunir sur la commune pour étudier la création d'un chemin piétonnier- cycliste pour relier les deux communes.

La séance est levée à 21h.

Fait à Planaise, le 19 octobre 2021,

Les secrétaires :

Mme DUMOULIN Amandine



M VIVIER Benoît



La présidente:

Mme BUISSON Emmanuelle

